



Suite licenciement pour inaptitude

Par **roxetpat**, le **16/02/2013** à **11:48**

bonjour je vient de recevoir ma lettre en recommandée pour l'entretien préalable au licenciement étant donné que les postes proposés ne me convenaient pas. Ma question suis je obligée d'aller à cet entretien? Je n'ai vraiment pas envie de revoir ces gens. Et de quoi est composée cette réunion? Par avance merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **DSO**, le **16/02/2013** à **12:34**

Bonjour,
Le but de l'entretien préalable est d'organiser un face-à-face entre le salarié et l'employeur pour que ce dernier lui expose les raisons qui l'amènent à envisager un licenciement et pour que le salarié tente de l'en dissuader.
Vous n'avez aucune obligation de vous y présenter, surtout dans votre cas, puisque le licenciement est inévitable. Votre absence ne peut être considérée comme fautive.
Par correction, prévenez votre employeur que vous ne vous y rendrez pas.
Cordialement,
DSO